



Sommaire

- Le Mot du Maire
- Finances
- Le tour de France à Vinzier !
- Centre de loisirs
- École et jeunesse
- Urbanisme
- Projets
- Environnement
- Associations
- Infos CCPEVA
- Agenda
- État Civil
- Un peu d'histoire



**« Après tout ce blanc, vient le vert,
Le printemps vient après l'hiver,
Après le grand froid, le soleil,
Après la neige vient le nid,
Après le noir vient le réveil,
L'histoire n'est jamais finie.
Après tout ce blanc vient le vert,
Le printemps vient après l'hiver,
Et après la pluie le beau temps »**

Claude Roy



Le Mot du Maire

Chers Vinzolais !

Bas les masques ! On respire enfin après 2 années interminables de crise sanitaire.

Les enfants, sourire aux lèvres, (re)découvrent le visage radieux de leurs copains et de leurs enseignants.

Cet élan d'enthousiasme retrouvé et cette nouvelle joie de vivre sont cependant entachés par les événements malheureux que vivent actuellement l'Ukraine et son peuple, dont l'Europe est indirectement impactée.

Au lendemain de jours douloureux marqués par la crise du Covid 19, la guerre à nos frontières nous replonge dans le doute et la crainte, même au niveau de notre petit village situé très loin des zones de combat.

En ce début de printemps ensoleillé, je ne veux en aucun cas être pessimiste et/ou vous apeurer, mais vous encourager à rester solidaires et unis, comme nous avons su le faire jusqu'alors et comme nous savons le faire encore aujourd'hui au fil des jours afin de bien vivre ensemble.

Dans ces moments difficiles, sachez que vous pouvez compter sur le soutien et l'écoute des élus et du personnel communal, pour faciliter vos demandes et démarches diverses.

Malgré le contexte actuel, nous ferons en sorte de concrétiser des projets de développement pour la Commune et pour vous, habitants de Vinzier, avec les moyens (notamment financiers) dont nous disposerons.

Soyons forts !
Bonne lecture !

Marie-Pierre GIRARD, Maire

Résultats de l'année 2021 :

- Les comptes de Gestion et Administratifs 2021 ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal du 29/03/2022.

TABLEAU résultats 2021 Budget PRINCIPAL

	Résultat 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôturé 2021
Fonctionnement	644 780.24 €	972 011.35 €	1 225 970.05 €	253 958.70 €	898 738.94 €
Investissement	75 249.69 €	529 490.67 €	140 045.30 €	-389 445.37 €	-314 195.68 €
Total	720 029.93 €	1 501 502.02 €	1 366 015.35 €	-135 486.67 €	584 543.26 €

Le résultat de l'année 2021 (Fonctionnement et Investissement) est en excédent de 584 453.26 €.

L'excédent de fonctionnement dégagé chaque année permet d'autofinancer des projets en investissement sur l'exercice suivant sans recours à l'emprunt.



Malgré un suivi rigoureux, les dépenses de **fonctionnement** ont augmenté sur l'exercice 2021.

Les dépenses de personnel sont en augmentation (augmentation des indices). Aucune embauche supplémentaire n'a été réalisée.

Les frais de nettoyage de locaux ont augmenté en raison de l'embauche d'une société de services pour l'entretien des gîtes municipaux.

Les dépenses énergétiques ont augmenté de 30 % ; il en est de même pour le chauffage des bâtiments et les carburants. Un plan d'action spécifique est en cours d'élaboration afin de limiter l'envolée de ces postes de dépenses.

Les dépenses de voirie sont également conséquentes. Un grand programme d'émulsion/rebouchage des routes de la Commune a été réalisé en 2021.

Le déficit d'**Investissement** s'explique par un attendu de subventions non créditées en 2021, et qui seront versées en 2022.

Emprunts : La Commune de VINZIER n'a pas contracté de nouveaux emprunts en 2021.

Acquisition de matériel :

- Services Techniques : godet pour tracteur iséki : 4 207.30 €, nettoyeur haute pression : 826 €, outillages portatifs : 1 733 €
- Barrières et panneaux voirie : 1 924 €,
- Extincteurs : 1 142.82 €
- Bancs publics et pour l'école : 11 878 €
- Tables gîtes, meubles garderie : 9 797.02 €

TABLEAU résultats 2021 Budget POMPES FUNEBRES

	Résultat 2020	Dépenses 2021	Recettes 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat clôturé 2021
Exploitation	3 908.22 €	0.00 €	2 640.00 €	2 060.00€	6 548.22 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total	3 908.22 €	0.00 €	2 640.00 €	2 060.00 €	6 548.22 €

Budget 2022 :

- Le budget prévisionnel 2022 a été voté lors de la séance du Conseil Municipal du 29/03/2022.

Budget Principal :

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

Fonctionnement : 1 600 371.73 €
Investissement : 1 235 142.02 €
Total budget : 2 835 513.75 €

Budget Pompes Funèbres :

Il s'équilibre en Recettes et en Dépenses comme suit :

Exploitation : 22 977.99 €
Investissement : 12 469.77 €
Total budget : 35 447.76 €

Impôts Locaux :

Considérant que les taux d'imposition n'ont pas augmenté à Vinzier en 2019, 2020 et 2021, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les taux d'imposition suivants pour l'année 2022 :

Désignation	Pour mémoire Taux votés en 2021	Taux votés 2022
Taxe Foncière (bâti)	25.75	29.05
Taxe Foncière (non bâti)	51.46	58.07



Les taux d'imposition ainsi appliqués pour 2022 permettront une augmentation de produit attendu d'environ 39 938 € et rendra possible l'équilibre nécessaire de fin d'exercice.

Total exercice 2022 (fonctionnement) : **110 488.08 €**

Total remboursement d'emprunts annuel 2022 : **149 098.87 €**

Subventions allouées aux associations locales :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ALLOUES
Association des Parents d'élèves	800 €
Association des Parents d'élèves – exceptionnelle (remboursement de transport activité piscine)	875 €
Association des Parents d'élèves – classe de neige aux Houches mars 2022.	2 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers du CPI du Haut-Gavot	400 €
Association « Les Vienz'y »	400 €
Anciens d'Afrique du Nord (A.F.N.)	400 €
Association de Gymnastique Féminine	400 €
Association des Donneurs de Sang	400 €
ADMR SSIAD Chablais Est	400 €
VTT du Gavot	300 €
Comité des fêtes	800 €
JMF	320 €
TOTAL SUBVENTIONS	7 995 €



Association des
Anciens Combattants



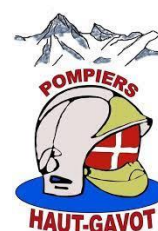
Association
Gymnastique Féminine



SSIAD – Chablais Est



Les Vienz'y



Le Tour de France de passage à Vinzier! (André Vagnair)

C'est lors de sa dixième étape, Morzine - Megève, d'une distance de 146 km, qui aura lieu le mardi 12 juillet, que le Tour de France 2022 et sa caravane seront de passage à Vinzier.

Arrivant de Chevenoz, le Tour passera Vers les Granges pour continuer via Champanges et Thonon les Bains et poursuivre sa course jusqu'à Megève. C'est à ce titre qu'indépendamment de la satisfaction de voir cette « institution » passer dans notre commune que des perturbations sont à prévoir.

En effet, afin de sécuriser le passage des coureurs, l'organisation du Tour de France a décidé de renouveler au préalable l'enrobée sur une portion de la route départementale à hauteur du Super U.



Par ailleurs, lors du passage du Tour, la circulation et l'accès aux commerces concernés (Super U - Les Charcuteries de Simon, Kiosque à Pizza) seront pour quelques heures fortement perturbés voire impossibles.

Créé en 1903 dans un contexte de développement du sport cycliste sous l'impulsion des organes de presse spécialisée et des industriels du cycle, le Tour de France est organisé par le journal L'Auto, dirigé par Henri Desgrange, afin de relancer les ventes du quotidien et d'affaiblir son concurrent, Le Vélo.

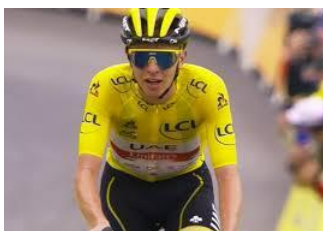
Dès sa première édition, l'épreuve connaît un certain succès populaire et se voit reconduite l'année suivante.

Depuis lors, il n'a cessé d'évoluer et s'est internationalisé, dépassant largement les frontières nationales.



Maurice Garin, le vainqueur du Tour de France 1903.

Des informations à ce sujet seront données en temps voulu par les canaux habituels de communication (Site de la mairie, Facebook, tableaux d'affichage, presse, etc.).



Tadej Pogacar
Vainqueur 2021

Nous nous réjouissons de contribuer au bon déroulement de cette course légendaire et vous invitons à lui réserver un bon accueil.

N'oubliez pas de le mettre dans votre agenda !

Le centre de loisirs du Pays de Gavot a été transféré (André Vagnair)

Après plus de dix ans d'hébergement du centre de loisirs au sein des locaux de la Commune et en particulier dans la salle communale, le centre de loisirs a été transféré à l'école de St Paul en Chablais après les vacances de février.



C'est après de nombreuses discussions avec les différentes Communes du plateau du Gavot et le prestataire Léo Lagrange que ces locaux ont été identifiés et jugés adaptés à la prise en charge des enfants, après quelques travaux de rafraîchissement.

Ce transfert s'est avéré nécessaire en raison des problématiques de gestion de locaux de la commune.

En effet, la salle de sieste de l'école ne répondant plus aux normes, celle-ci a été transférée dans la salle de motricité et par ricochet les activités physiques des enfants, dans la salle des fêtes.

Source de multiples manutentions de mobilier dans la salle communale, pour répondre à minima à des besoins d'utilisation et confrontée à la difficulté de pouvoir répondre à des demandes de

location de cette salle, dans laquelle sont également hébergées la cantine et la garderie, la Commune a ainsi dû renoncer à accueillir le centre de loisirs.

Ce transfert est une première étape dans la recherche de solutions pour répondre le plus adéquatement à l'ensemble des missions qui sont de la responsabilité de la Commune.

Nous tenons à remercier la Commune de St Paul en Chablais d'avoir répondu favorablement à notre demande ainsi que les parents des enfants concernés qui ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation. De même, nous remercions l'employée communale de Vinzier qui poursuit ses missions dans cette nouvelle structure tout en maintenant une activité au sein de la Commune.

Écoles et jeunesse (Gaëlle Blanc)

Les inscriptions pour la rentrée scolaire prochaine étaient ouvertes jusqu'au 04 mars 2022, et ce sont 11 enfants qui feront leur rentrée en petite section de maternelle en septembre 2022 !

Les effectifs pour la rentrée prochaine prévus sous réserve de quelques inscriptions tardives se porteront à 94 élèves répartis comme suit : 27 élèves pour la classe de PS-MS, 21 élèves en GS-CP, 24 élèves en CE1-CE2 et 24 élèves en CM1-CM2.



Depuis le 14 mars et la levée des restrictions sanitaires les élèves et leurs enseignantes peuvent enfin fréquenter l'école à visage découvert et les horaires d'accueil et de sortie ne se font plus en décalé. Toutes les classes démarrent à 8h30 pour finir à 16h30 le soir.

Quelques projets ont pu avoir lieu depuis cet automne pour permettre aux enfants de faire des activités hors des locaux de l'école.

Tout d'abord, la cérémonie du 11 novembre, où les enfants ont pu de nouveau être impliqués et se sont fortement mobilisés pour participer au côté des membres du Conseil Municipal et des anciens combattants, avec lesquels ils avaient pu préparer cette journée fortement symbolique.

La municipalité remercie également l'Écho de Gavot de Saint Paul en chablais, les Pompiers, la gendarmerie ainsi que les habitants pour leur participation.

Ensuite, en ce qui concerne les sports d'hiver :

- Les classes de PS-MS et GS ont pu bénéficier de 4 matinées de cours de ski Alpin sur le domaine skiable de Bernex, profitant d'une semaine de beau temps.
- Les classes de CP, CE1 et CE2 se sont quant à elles perfectionnées au ski de fond durant 3 jours pleins à la Chapelle d'Abondance.
- Les classes de CM1 et CM2 ont bénéficié quant à elles d'une semaine de classe de neige sur le domaine des Houches fin mars sans contraintes sanitaires permettant plus de facilité dans l'organisation et de plaisir pour les enfants !

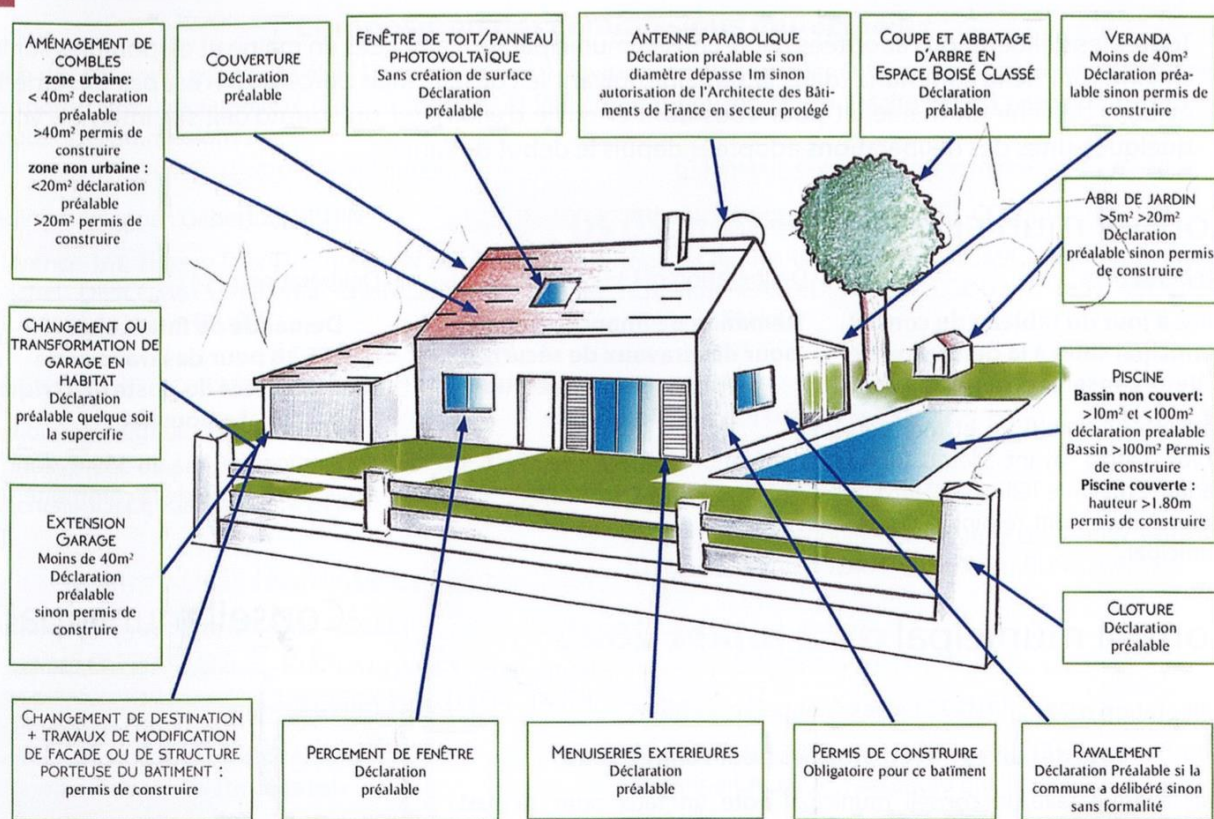


Des spectacles vont pouvoir avoir lieu sur le 3ème trimestre, à savoir les Jeunesses Musicales de France pour les CM1-CM2 et les 3 Chardons pour les enfants de la petite section de maternelle jusqu'au CP.

Cette fin d'année marquera encore la présence du cycle piscine pour les enfants de moyenne section de maternelle jusqu'au CE1 au centre Forme d'O à Châtel.

Urbanisme (André Vagnair)

Quelles **formalités** administratives ?



La Déclaration préalable de travaux (DP)

Une Déclaration Préalable de travaux (DP) est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire.

La DP peut être obligatoire pour l'agrandissement d'un bâtiment existant, pour des travaux modifiant son aspect extérieur ou pour changer sa destination (un garage en chambre par exemple). Elle est également nécessaire pour certaines constructions nouvelles. La DP permet à la mairie de vérifier que vous respectez les règles d'urbanisme en vigueur.

Le délai d'instruction d'une Déclaration Préalable de travaux :

1 mois à partir de la date de dépôt.

Le délai peut être prolongé par la mairie en cas de pièces manquantes.

Dans les 15 jours suivant le dépôt de votre dossier, un avis précisant les caractéristiques de votre projet est affiché en mairie.

Modalités de dépôt de la demande :

En mairie contre récépissé, envoyé en recommandé avec avis de réception ou transmise de manière dématérialisée selon les conditions définies par la commune.

Qui peut déposer la demande :

- Le ou les Propriétaire(s) du terrain ou leur mandataire.
- Les personnes autorisées par le ou les propriétaire(s)
- Les co-indivisaires du terrain en indivision ou leur mandataire

Validité de la Déclaration Préalable de travaux :

3 ans à compter de la réception de la décision. L'autorisation est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez pendant plus d'un an.



Obligatoire :

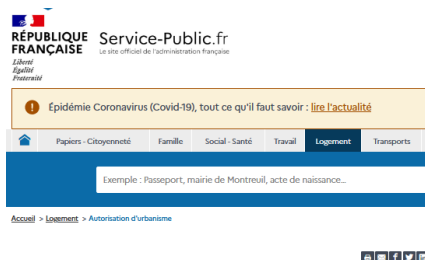
Le titulaire d'une DP doit impérativement afficher l'information sur le terrain dès la réception de la décision et pendant toute la durée des travaux. Cet affichage est nécessaire pour le début du délai de 2 mois de recours des tiers.

En fin de travaux vous devez adresser une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux à la mairie pour signaler la fin des travaux.

À noter que la réalisation de travaux sans autorisation ou non conformes à l'autorisation obtenue, engage votre responsabilité pénale.

Des informations plus détaillées sont accessibles via le site du gouvernement

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1757>



Autorisation d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.

- > Certificat d'urbanisme
- > Déclaration préalable de travaux (DP)
- > Permis de construire
- > Permis d'aménager
- > Permis modificatif d'un permis de construire ou d'aménager
- > Permis de démolir
- > Transfert d'un permis de construire ou d'aménager
- > Contestation d'une autorisation d'urbanisme
- > Taxe d'aménagement (TA)
- > Assainissement des eaux usées domestiques

Enfin, retrouvez toute l'information sur la démarche de dématérialisation des demandes d'urbanisme, dont les DP, et l'ensemble des formulaires sur le site de la mairie, sous la rubrique Urbanisme.

https://vinzier.com/demandes-durbanisme/contenu_9171.html



La mairie est à votre disposition pour toute demande complémentaire et/ou pour vous aider dans vos démarches.

Projets

Aménagement place de l'Église :

En 2021, la Commune a fait l'acquisition des parcelles 933 - 934 situées route du Chef-Lieu.

Ces 2 parcelles seront aménagées en espace public comprenant un parking avec place PMR, une zone pour WC publics et des espaces verts.

L'estimation des travaux ainsi qu'une étude de faisabilité, un levé topographique et une solution graphique ont été confiés à l'entreprise Gillet Topo Réseaux.



Église :

Si un péril ne semble pas immédiat, le rapport de visite effectué par la société Clermont Architectes préconise de lancer des études rapidement pour connaître précisément les origines et l'évolution des désordres.

Les désordres sont : fissures, défaut d'étanchéité de la rosace, dégradation des enduits et de la peinture, verrières brisées, fissures sur voûte.

Les intervenants nécessaires au diagnostic sont :

- Un architecte spécialisé dans la restauration du patrimoine,
- Un ingénieur structure spécialisé dans le bâti ancien et le patrimoine,
- Un géomètre pour les relevés de l'édifice,
- L'agence Clermont Architectes pour les relevés de la charpente en combles et dans le clocher,
- Un économiste,
- Un géotechnicien pour réaliser des sondages au sol.

Les honoraires du diagnostic s'élèvent à ce jour à 20 454 € TTC, une prise en charge sera demandée auprès du service archéologie et patrimoine bâti du Département.

Le diagnostic permettra d'établir le montant des travaux à entreprendre.



Halte à la taille des haies à partir du 15 mars : préservation de l'habitat des plus petits

À partir du 15 mars et jusqu'à la fin du mois de juillet, nous sommes invités à ne pas porter atteinte aux oiseaux.

Cette période correspond à la saison de nidification chez les oiseaux. Couper des branches en cette période revient donc à déloger les volatiles et, par conséquent, à les empêcher de se reproduire.



Soyons tous attachés au bon équilibre de la biodiversité : attendons l'automne pour entretenir et tailler les haies.

Les tailles de haies et l'égavage des arbres se pratiquent avant la montée de sève, c'est à dire en hiver, idéalement pendant les mois de novembre et décembre. De manière générale, laissez-les autant que possible la végétation se développer naturellement, sans taille ni égavage et veillez à garder du bois mort sur pied et au sol.

Retrouvez d'autres gestes visant à protéger la nature sur le site de la CCPEVA, rubrique Environnement ([Un jardin au naturel - Pays d'Evian Vallée d'Abondance \(cc-peva.fr\)](http://un-jardin-au-naturel-pays-d-evian-vallée-d-abondance-cc-peva.fr))

Cimetière : labélisation 0 pesticide

Accompagnée par l'APIEME et France Nature Environnement, le cimetière de la commune est désormais labélisé 0% pesticides.

En pratique, cela implique un désherbage 100 % manuel assuré par nos agents techniques municipaux.

Une prestation d'aide a été proposée par la FNE (France Nature Environnement Haute Savoie) et l'APIEME pour intervention d'un renfort humain (Chablais insertion par exemple) avant la Toussaint notamment.



Le compostage : réduire vos déchets et produire votre engrais

Depuis 2017, la Communauté de Communes propose des nouveaux composteurs de 400 litres en bois non traités, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA participe à hauteur de 50% du prix d'achat du composteur, le coût final pour l'utilisateur étant de 30€.

Contactez le service tri de la Communauté de Communes pour commander et récupérer votre composteur.



La forêt communale de Vinzier est gérée par l'ONF, Office National des Forêts.

Les forestiers de l'ONF œuvrent au quotidien pour assurer la pérennité et la vitalité des forêts et répondre à trois objectifs indissociables : fournir du bois à la société, préserver l'environnement et accueillir le public.

Cette alliance repose sur ce que l'on appelle **la gestion durable des forêts**.

À l'ONF, l'un des objectifs est de **favoriser la croissance des arbres**. De leur naissance à l'âge de la maturité où ils seront coupés, les arbres sont au cœur de toutes les attentions.

Pour s'épanouir, les semis, ou jeunes pousses, ont besoin d'eau, de lumière et d'espace.

Tout au long de la vie d'un peuplement, les forestiers procèdent à diverses **opérations sylvicoles** pour assurer aux jeunes arbres une croissance harmonieuse.

Des coupes dites "**d'éclaircie**", "**d'amélioration**" ou encore de "**régénération**" permettent aux espèces de bénéficier de l'espace nécessaire et d'un apport en lumière suffisant.



À Vinzier, des travaux d'entretien des forêts ont lieu chaque année ou presque.

En 2022, sont prévus :

- Un dégagement manuel de plantation (ronces à élaguer) avec maintien du gainage dans le secteur Les Communs Est.
- Et des travaux de plantation (500 chênes et 100 alisiers) dans le secteur les Communs Ouest.

Bien entendu, ces travaux ont un coût, certains sont subventionnables, et sont prévus au budget dans le chapitre 011, en fonctionnement ou au chapitre 21, en investissement.

En 2022, le nouveau programme de révision d'aménagement forestier sera renouvelé entre la Commune de Vinzier et l'ONF, pour une durée de 15 ans (2022/2037).

48.36 hectares de forêt communale sont ainsi gérés, à cela devra s'ajouter la forêt située dans le secteur de Mérou, appelée « section de Mérou » et qui entrera dans le domaine forestier communal (5ha06) et un bois communal qui n'avait pas été exploité jusqu'alors (parcelle B211, Le Confluent 0ha46)

À noter : les techniciens de l'ONF proposent des visites sur site pour la population : la mairie vous tiendra informé plus précisément sur l'organisation de ces visites.



Associations

Association des donneurs de sang bénévoles (Vinzier – Larringes - Champanges)

Dates des prochains prélèvements :

- 03/06/2022 à LARRINGES
- 25/11/2022 à CHAMPANGES



Infos de la CCPEVA



Connaissez-vous **Le portail en ligne de l'eau** de la CCPEVA ?

<https://portail.eau.cc-peva.fr/#/connexion>

Il vous permet :

- D'accéder à mes données personnelles, mon contrat
- De consulter mes factures et ma consommation
- De régler mes factures
- D'effectuer mes démarches (résiliation, déménagement, ...)
- D'accéder à toutes les informations liées au fonctionnement du service de l'eau

Vous envisagez **des travaux de rénovation énergétique dans votre logement et vous souhaitez faire des économies d'énergie** ?

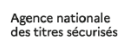
Un service public d'accompagnement à la rénovation énergétique vous conseille gratuitement et en toute indépendance. <https://www.cc-peva.fr/2651-espace-info-energie.htm>

BESOIN D'AIDE POUR VOS DÉMARCHES DU QUOTIDIEN ?

Les agents **FRANCE SERVICES** vous accueillent et vous accompagnent **GRATUITEMENT**

**INFORMATIONS &
RENDEZ-VOUS**

**06 75 83 85 22
spi@cc-peva.fr**



Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès aux services en ligne... Quel que soit l'endroit où vous vivez, France Services est un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la CAF, la MSA et la Poste.

<https://www.cc-peva.fr/9987-france-services.htm>



Elections Présidentielles : les dimanches 10 et 24 avril 2022

Elections Législatives : les dimanches 12 et 19 juin 2022

8 mai : commémoration de l'Armistice, à 11h avec la participation de l'harmonie de Bernex

14 mai : sortie fête des mères - soirée spectacle au Starting block de Bernex, suivi d'un repas ; informations et réservations en mairie.



18 juin : journée environnement : comme les années précédentes, on se réunira afin de ramasser les déchets et autres détritiques aux abords des chemins ; rendez-vous à 8h30 devant la mairie ; un casse-croûte clôturera la matinée.

25 et 26 juin : fête de la Saint-Pierre, organisée par le comité des fêtes ; programme en cours : réservez déjà votre week-end !

12 juillet : passage du tour de France au carrefour de La Cambuse, route de Vers les Granges (devant le Super U) et au hameau de Vers les Granges : passage prévu de la caravane publicitaire à 12h22, puis passage du tour à 14h18 : les coureurs arriveront de Chevenoz en direction de Larringes.



Offres d'emploi

Pour répondre aux besoins des habitants du territoire de la CCPEVA, les associations ADMR recrutent activement du personnel diplômé ou non qualifié et qui accepte de suivre un parcours de formation interne.

Vous interviendrez à proximité de votre domicile et serez un réel soutien quotidien pour nos aînés ou personnes fragiles du territoire.

Alors n'hésitez plus et envoyez-nous votre CV à recrutement@fed74.admr.org !

Vous êtes à la retraite, étudiant ou sans emploi ?

Vous avez un peu de temps à consacrer au service des autres ?

Devenez vacataire et participez à l'encadrement des enfants sur le temps de cantine et/ou participer à la gestion des hébergements touristiques.



**La Commune de Vinzier recrute
Pour juillet et août
2 agents polyvalents**

Informations en mairie : 04 50 73 61 19 ou mairie@vinzier.com

Il nous a quitté...



29/03/2022

Eric Marie François BLANC 54 ans - Champ Pavon

Bienvenue à :

- 14/11/2021 Gabriel GALLAY, fils de Florent GALLAY et de Hélène BECHET
Chaux
- 24/12/2021 Maylen MEYER, fille de Yann MEYER et de Véronique SCHMITT
Les Feux
- 23/12/2021 Orphée LEBOSSE, fille de Jimmy LEBOSSE et de Marine GARNESSON
La Tate
- 28/01/2022 Lévi BORNAND VAN RHIJN, fils de Ludwig VAN RHIJN et de Valentine BORNAND
Chez les Girard



Tous nos vœux de bonheur...

- 05/02/2022 Francis DEGACHE et Caroline JAKUBOWICZ
La Fin des Clouz



Vinzier en Chablais ~ 1730

Extraits de l'ouvrage de Alain Guiraud

« MAIRAUD, MAYRAUD, MEROD : (appelé MÉROU aujourd'hui)

En 1740, MAIRAUD semble avoir constitué une paroisse : 47 parcelles sur une surface de 3 journaux et demi, on y dénombre alors 10 maisons, 7 granges, deux fours, 4 greniers, 9 cours ou places, 10 jardins, et 7 prés.*

La surface moyenne des habitations est de 12.5 toises, celle des cours est de 4.6 toises, celle des jardins est de 35 toises et celle des vergers est de 25 toises.*

Les familles demeurant alors à MAIRAUD en 1740 sont : BARBAZ, CONSTANTIN, LIEGE, PELLINET et TAVAN »

* Un journal est une ancienne **mesure** agraire dont la superficie correspondait à celle qu'un paysan pouvait labourer en une journée (environ 40 m²).

** Une toise correspond à 6 pieds, soit 1.949 mètres.

La suite sur l'histoire de Vinzier au prochain numéro

LE POIDS PUBLIC ou BASCULE PUBLIQUE, ouvrage architectural.

Situé au centre-ville, à proximité d'une gare, d'un bureau de poste ou du marché, le poids public permettait de déterminer le poids du chargement de marchandises ou d'animaux tels que des porcs ou vaches qui étaient vendus.

La plupart des poids publics ont été installés au début du 20^{ème} siècle, leur installation étant devenue désuète au 21^{ème} siècle.

Certaines constructions font partie du patrimoine national.

Il s'agissait de mettre un pesage officiel à la portée de tous, et notamment des agriculteurs, aux fins de transactions agricoles, de foin, paille et grains.

À l'origine, le poids public avait été construit dans quasiment chaque ville et village de France, son histoire étant liée à un impôt de notre pays au profit de la commune : l'octroi.

Cet impôt consistait à taxer divers produits qui entraient dans les bourgs ou les agglomérations, en fonction de leur poids : il fallait donc peser, vin, bière, charbon, chaux, bestiaux de boucherie, poissons, huile, bois...

À cet effet, durant le 19^{ème} siècle, chaque municipalité fit bâtir à l'entrée de sa commune un petit de plan carré ou hexagonal, en général en pierre de taille.

Ce poids public, appelé aussi dans le jargon populaire, pont à bascule, disposait devant lui d'une plateforme de pesage. Ce tablier en bois et fer accueillait tous les véhicules à peser : charrettes et plus tard, camions, voitures, remorques, tracteurs...

Dessous, dans une fosse, un système complexe de levier permettait de transférer les informations de pesée à l'afficheur intérieur ou à réglette.

C'était un officier assermenté (à Vinzier, c'était souvent le secrétaire de mairie ou un villageois habitant près du poids public), nommé le peseur, qui s'occupait de l'opération et en échange d'une menue monnaie au profit de la Commune, délivrait des bons de pesage.

Il faisait passer le véhicule en charge puis à vide, la différence donnant la quantité de marchandises livrées.

Avec la suppression de l'octroi en 1943, les poids publics perdirent petit à petit de leur importance.

Ils étaient cependant encore largement utilisés lors de foires pour estimer les animaux vendus, ou lors de transactions de charrettes de foin ou de paille.

Toutes ces installations typiques sont devenues obsolètes avec l'augmentation du tonnage transporté et l'installation de nouveaux engins de pesage dans les entreprises.

A Vinzier il était situé devant l'ancienne École Communale, puis avait été déplacé derrière la mairie.

Il a ensuite été démoli dans les années 1990.



À Vinzier, le poids public était situé devant l'école, à droite sur la photo, sous les fenêtres



Contact mairie :

☎ 04 50 73 61 19

✉ mairie@vinzier.com

Site : www.vinzier.com

<https://www.facebook.com/vinzier/>